



Indemnité de licenciement suite congé parental partiel

Par **hanvichid mai**, le **23/09/2008** à **15:35**

Bonjour

Mon entreprise va procéder à des licenciements dans les semaines qui viennent. Je suis donc dans l'attente de ma lettre de licenciement.

Je souhaiterais connaître mes droits à l'indemnité de licenciement sachant que j'ai à ce jour 7ans 7mois d'ancienneté en tant que "assistante commerciale"(convention 3044) et que je suis en congé parental partiel (3jours semaines travaillés) depuis avril 2007 et que celui ci se termine le 31/10/08. Je dois donc reprendre mon activité à temps plein le 1/11/08.

Quel est le mode de calcul sur cette situation?

Après multiples recherches, je ne trouve des réponses que sur des situations de bases.

Merci de l'attention que vous porterez à ma demande.

Salutationsuellement assistan